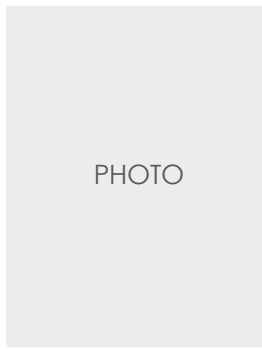


BULLETIN D'INSCRIPTION (1^e ANNEE)

à retourner dûment complété et signé à :

**Association YANG SHENG
Centre de Formation Professionnelle en Qigong
1026 chemin d'Empelat 31530 LASSERRE**



NOM :

PRÉNOM :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél (domicile) :

Portable :

Profession :

Email (en majuscule svp pour une meilleure lisibilité) :

Sollicite mon inscription en 1^e année de Formation Professionnelle en Qigong

Veillez trouver ci-joint au présent Bulletin d'Inscription :

- une fiche de renseignements
- une demande de Dispense d'Enseignement (au cas échéant)
- un exemplaire daté et signé des Conditions Générales
- 50 € de frais d'inscription (hors paiement au comptant)
- 530 € d'arrhes (hors paiement au comptant)
- 8 chèques de 140 € (hors paiement au comptant)
- autres pièces justificatives (préciser le cas échéant) :

Je déclare avoir lu et compris les conditions d'admission et d'inscription en 1^e année de Formation Professionnelle en Qigong.

Fait à :

Signature du candidat précédée de la mention « Lu et approuvé »

Le :

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Je pratique le Qigong depuis :.....(nombre d'années)

Je n'ai jamais pratiqué le Qigong

Ma pratique est :

Quotidienne

Hebdomadaire

Préciser le temps consacré :

Préciser le temps consacré :

J'ai découvert le Qigong :

Suite à une démarche personnelle

Grâce à un ami, une connaissance

Autre (préciser)

Ma pratique est :

Autodidacte

Guidée par un ou des professionnels Préciser leur identité.....

Quels types ou formes de Qigong connaissez-vous et pratiquez-vous ?

Quel intérêt trouvez-vous à la pratique du Qigong ?

Avez-vous déjà enseigné le Qigong ?..... Depuis combien de temps ?

Pratiquez-vous une autre discipline énergétique ou martiale (chinoise ou autre) ?

Pour quelle raison souhaitez-vous suivre la formation en Qigong ?

Découverte simple de la discipline

Finalité professionnelle

Développement personnel

Motivations (développez ci-dessous vos principales motivations et les intérêts que vous poursuivez, si besoin utilisez le verso de la présente page)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

DISPENSE D'ENSEIGNEMENT RÉSERVÉE AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ

VALIDATION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ACQUISES HORS CENTRE DE FORMATION YANG SHENG

Le candidat

Nom :

Prénom :

Profession :

Exercée depuis :

Le cursus antérieur à l'entrée en formation

Intitulé de la formation :

Dernier diplôme obtenu :

à (école, ville) :

Année d'obtention :

A Toulouse, le

Signature

Avis du conseil pédagogique

- Dispense des enseignements du module 4
- Dispense des enseignements et validation du module 4
- Assiduité aux enseignements du module 4 recommandée

A Toulouse, le

Signature du Responsable de scolarité

CONDITIONS GÉNÉRALES

FORMATION PROFESSIONNELLE EN 3 ANS (693 H) OU 4 ANS (876 H)

L'enseignement est dispensé sur une période de 3 ou 4 années de formation à raison de **79 jours pleins sur 3 ans** ou **100 jours pleins sur 4 ans** répartis de la manière suivante :

- 1^e année : 8 week-end/an + 5 jours de séminaire résidentiel de fin d'année (183H)
- 2^e année : 10 week-end/an + 9 jours de séminaire résidentiel de fin d'année (259H)
- 3^e année : 10 week-end/an + 9 jours de séminaire résidentiel de fin d'année (259H)
- 4^e année : 8 week-end/an + 5 jours de séminaire résidentiel de fin d'année (183H)

Horaires des week-end annuels

Samedi : 8H30-12H30 et 14H-18H (soit 8H d'enseignement)

Dimanche : 8H-12H et 13H30-17H30 (soit 8H d'enseignement)

Horaires séminaire résidentiel (55H)

6H-7H30 : Pratique matinale (soit 1H30)

9H-12H et 14H-19H (soit 8H)

21H-22H30 (soit 1H30)

Un **stage de fin d'étude en Chine** en structure hospitalière spécifique est envisageable (et non obligatoire !) en fin de 3^e ou 4^e année.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

La détermination, le sérieux et la régularité étant pour nous le moteur essentiel et la clé fondamentale de la réussite, l'entrée en formation professionnelle en Qigong n'est pas soumise à un pré-requis particulier de niveau d'étude ou de pratique. Nous conseillons toutefois vivement aux candidats d'avoir un minimum d'expérience de la discipline auprès d'un enseignant indépendant ou d'une structure spécifique (école, association, etc.).

L'engagement du candidat à la formation est annuel.

L'entrée en formation est soumise à la remise d'un dossier d'inscription dûment complété et signé comportant :

- un bulletin d'inscription
- une fiche de renseignements
- une demande de Dispense d'Enseignement, réservée, au cas échéant, aux professionnels de santé
- un exemplaire signé des Conditions Générales

Le Centre de Formation Professionnelle en Qigong se réserve le droit de retenir ou de refuser la candidature des futurs étudiants, sans obligation de justification de décision.

Conformément à la loi, le candidat dispose d'un délai de rétractation de 7 jours à compter de la remise de son bulletin d'inscription (le cachet de la poste faisant foi). Passé ce délai, le candidat est considéré comme définitivement inscrit. Les frais d'inscription (50 €) et les arrhes (530 € pour les 1^e et 4^e années et 650 € pour les 2^e et 3^e années) sont alors encaissés.

En cas de désistement ou d'annulation dans le délai légal de 7 jours, une demande écrite expresse devra être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette demande donnera lieu à un remboursement intégral des frais de formation (frais d'inscription et arrhes inclus).

En cas de désistement ou d'annulation motivée par un cas de force majeure hors délai légal de 7 jours, une demande écrite expresse devra être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception. Cette demande donnera lieu à un remboursement des frais de formation, à l'exception des frais d'inscription et du montant des arrhes.

En cas d'annulation de la part de l'organisateur avant le début de la formation, l'intégralité du dossier et des frais de formation sera remboursée (frais d'inscription inclus).

Une fois inscrit, l'étudiant se doit de respecter le règlement intérieur. L'étudiant est tenu de suivre l'intégralité des séminaires annuels qui composent la formation. S'il ne peut participer aux différents séminaires (annuels ou résidentiels de fin d'année), l'étudiant ne peut en aucun cas demander à suivre un cours de remplacement ni prétendre à un quelconque dédommagement.

Comme pour l'étudiant, l'engagement du Centre de Formation vis-à-vis des stagiaires est annuel. A l'issue de chaque année, le Centre de Formation se réserve donc le droit de poursuivre ou pas le cursus en année supérieure. De fait, un nombre insuffisant de réinscriptions inhérent soit à la décision des étudiants de ne pas poursuivre leur formation, soit à l'échec aux examens, peut amener le Centre à ne pas poursuivre la formation en année supérieure sans que l'étudiant puisse prétendre à un quelconque dédommagement.

CÔÛT DE LA FORMATION

Le montant global des frais de formation est de :

- **1700 €** pour la 1^{ère} année si financement personnel OU **2100 €** si financement par C.E. ou organisme de formation
- **2350 €** pour la 2^{ème} année si financement personnel OU **2750 €** si financement par C.E. ou organisme de formation
- **2350 €** pour la 3^{ème} année si financement personnel OU **2750 €** si financement par C.E. ou organisme de formation
- **1700 €** pour la 4^{ème} année si financement personnel OU **2100 €** si financement par C.E. ou organisme de formation

Une réduction de 10% (cumulative) est accordée :

- pour tout paiement au comptant (encaissé 7 jours après la remise du dossier)
- pour toute 1^{ère} inscription enregistrée avant le 01 avril de chaque année
- pour une inscription en couple (sur présentation d'une pièce justificative officielle)

Le montant total des frais d'inscription comprend les frais de dossier, les frais d'enseignement ainsi que les supports de cours numériques. Il ne comprend pas les frais de déplacement, d'hébergement, de collation et de repas, le matériel personnel (coussin de méditation, tapis de sol, balle et bâtonnet de Qigong, etc.).

FINANCEMENT

Divers organismes de financement de formation continue (CarifOref Midi-Pyrénées, Fongecif, etc.) peuvent vous aider à financer tout ou partie de votre formation professionnelle en Qigong. Ces organismes varient avec l'activité professionnelle exercée. Pour connaître l'organisme dont vous dépendez, se renseigner au sein de votre caisse U.R.S.S.A.F.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Excepté pour un paiement au comptant ou par un organisme tiers, le règlement des frais de formation s'effectue de la manière suivante :

1^e et 4^e années (1700 €/année)

- **50 € de frais d'inscription**, encaissés 7 jours après la remise du dossier
- **530 € d'arrhes** encaissés 7 jours après la remise du dossier
- **8 X 140 €** encaissés à l'occasion de chaque week-end de formation

2^e et 3^e années (2350 €/année)

- **50 € de frais d'inscription**, encaissés 7 jours après la remise du dossier
- **650 € d'arrhes** encaissés 7 jours après la remise du dossier
- **10 X 165 €** encaissés à l'occasion de chaque week-end de formation

En cas de prise en charge du coût de la formation par un Comité d'Entreprise ou un organisme de formation, le paiement devra avoir été perçu par le Centre de Formation Professionnelle en Qigong avant le début de chaque année de formation. Au cas échéant, l'étudiant devra faire l'avance des frais (comme s'il finançait personnellement sa formation) avant le début de chaque année. Ces frais lui seront remboursés dès le versement du montant de la formation par l'entreprise ou l'organisme de formation.

Pour un paiement au comptant en chèque ou espèce, l'intégralité de la somme sera encaissée passé le délai légal de rétractation de 7 jours.

En cas de difficultés financières, il demeure possible de redéfinir ensemble les modalités de paiement. Nous contacter.

MATÉRIEL

Lors des séminaires de travail, l'étudiant devra se munir du matériel nécessaire à l'étude théorique et pratique du Qigong (nécessaire pour prise de notes ; tapis de sol en matière naturelle si possible ; coussin dur de méditation ou « zafu » pour les pratiques assises ; tenue souple de type survêtement ; chaussures à semelles fines, éviter les grosses baskets ou chaussures de jogging à semelles épaisses ; balle et bâtonnet de Qigong).

EXAMENS

Chaque année de formation est soumise à un contrôle de connaissance théorique et pratique sous la forme d'un examen final portant sur des sujets étudiés en cours d'année. Les examens se déroulent à l'occasion du séminaire résidentiel de fin d'année. Une note globale minimale de 10/20 est la condition expresse pour pouvoir accéder en année supérieure.

A l'issue de la 1^e année de formation, la réussite à l'examen final amène l'étudiant à l'obtention de l'*Attestation de Qigong Conseil (A.Q.C.)*.

A l'issue de la 3^e année de formation, la réussite à l'examen final amène l'étudiant à l'obtention du *Diplôme d'Enseignement Spécialisé en Qigong (D.E.S.Q.)*.

A l'issue de la 4^e année de formation, la réussite à l'examen final amène l'étudiant à l'obtention du *Master en Qigong (M.A.S.Q.)*.

J'ai lu, compris et accepté les Conditions Générales proposées par le Centre de Formation Professionnelle en Qigong et m'engage à les respecter,

Fait à :

Le :

Signature du candidat précédée de la mention « Lu et approuvé »